



PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BAR LE DUC, le - 2 DEC. 2008

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME

Affaire suivie par Mme GAND
Téléphone 03.29.77.56.40

Monsieur le Président,

Par lettre du 2 novembre 2008, vous avez de nouveau appelé mon attention sur les rejets effectués par l'entreprise SODETAL dans le canal, plus particulièrement en ce qui concerne la toxicité éventuelle de ces rejets et leur teneur en métaux lourds.

En réponse à votre précédent courrier du 17 juillet dernier portant notamment sur ces rejets, des précisions vous ont été communiquées dans ma lettre du 29 juillet sur le dispositif réglementaire mis en place afin d'assurer un suivi analytique de ces rejets.

SODETAL étant, en outre, soumise à la présentation d'un bilan de fonctionnement décennal au titre de la « directive IPPC », je vous informe que l'entreprise a fourni ce bilan, ainsi que l'étude d'impact mise à jour, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) qui procède actuellement à l'instruction de ces documents.

S'agissant précisément des rejets aqueux, je vous signale que l'inspection des installations classées a demandé à l'industriel d'étudier les impacts des effluents dans le canal pour ce qui est des sédiments. Les résultats de ces études ne peuvent actuellement vous être communiqués dans la mesure où ils sont en cours d'examen auprès de la DRIRE. Je ne manquerai pas de vous transmettre, dès réception, l'analyse et la synthèse des ces résultats que l'inspection des installations classées sera amenée à établir à l'issue de l'instruction de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Monsieur Daniel LEROY
Président de l'Association de défense
de l'environnement du Centre Ornain (ADECO)
24 Grande Rue
55310 TRONVILLE en Barrois



Evence RICHARD